

Annexe – Introduction
Documents à projeter

Manuel Magnard, p221

6 Une lecture différenciée du patrimoine selon les pays

Interrogés par sondage, les Européens identifient le patrimoine à des domaines différents, suivant leur nationalité.

	Ensemble (%)	Français (%)	Allemands (%)	Italiens (%)	Hongrois (%)
L'architecture, les monuments historiques	45	63	38	43	51
L'histoire, les traditions, les modes de vie	42	48	52	24	43
La littérature	23	19	27	15	25
La musique	21	13	22	18	28
La peinture	12	8	9	16	19
L'archéologie	10	9	10	16	11
Le cinéma	8	12	6	10	9
La philosophie, les grands courants d'idées	7	14	10	7	3

Source : Sondage Ipsos, février 2007.



David Teniers Le jeune, *L'archiduc Léopold-Guillaume dans sa galerie*, 1647-1651, musée du Prado, Madrid.

Léopold-Guillaume est gouverneur des Pays-Bas espagnols de 1647 à 1656. Amateur d'art, il possède une riche collection qui contient des toiles de Véronèse et de Rubens par exemple. Il la lègue à son neveu, l'empereur Léopold Ier de Habsbourg. L'essentiel de la collection est aujourd'hui au *Kunsthistorisches Museum* de Vienne.

D'après le manuel Hatier, p253

Définition de « patrimoine », *Le Littré*, 1960

« Patrimoine vient du latin *patrimonium*, dérivé de *pater* signifiant "père". Le patrimoine est un bien d'héritage qui descend suivant les lois des pères et mères à leurs enfants. En général, il s'agit de biens de famille, par opposition aux acquêts, biens acquis par l'un des époux à titre onéreux. »

Dictionnaire Littré, 1960
D'après le manuel Hatier, p252

Manuel Belin, p283

Le testament d'un Poilu

Archives départementales des Yvelines, 3E44 1000, minute du 26 juillet 1916.

Testament rédigé le 2 août 1914 à Viroflay par Prosper Pichon, mort le 10 juillet 1916 à Estrées (Somme) au cours de la Première Guerre mondiale.

« Ceci est mon testament. Je lègue à titre particulier à Madame Naujou née Naujou la moitié des meubles meublants et objets mobiliers garnissant ma maison 53 route Nationale à Viroflay. Je lègue à titre universel à Madame Naujou née Naujou le quart des biens et valeurs dépendant de ma succession. Je nomme pour tutrice testamentaire à mon fils et à ma fille mineurs Madame Naujou née Naujou et pour subrogé tuteur mon beau-frère Monsieur Charles Humbert, je nomme pour exécuteur testamentaire avec saisine M. Rivaud, mon ami propriétaire 13 rue Magenta à Versailles. Je ne veux pas que mon ancienne femme dont je suis divorcé recueille quelque bien dans ma succession et n'exerce aucune tutelle de mes enfants.

Fait et signé de ma main à Viroflay le 2 août 1914, P. Pichon »

12

4

Ceci est mon testament
je lègue à titre particulier à
Madame Naujou née Naujou la moitié
des meubles meublants et objets mobiliers
garnissant ma maison 53 Route Nationale
à Viroflay.
Je lègue à titre universel à Madame
Naujou née Naujou le quart des biens
et valeurs dépendant de ma succession.
Je nomme pour tutrice testamentaire
à mon fils et à ma fille mineurs Madame
Naujou née Naujou et pour subrogé
tuteur mon beau frère Monsieur Charles
Humbert, je nomme pour exécuteur
testamentaire avec saisine M. Rivaud.
mon ami propriétaire 13 Rue Magenta
à Versailles.
Je ne veux pas que mon ancienne femme
dont je suis divorcé recueille aucun bien
dans ma succession et n'exerce aucune
tutelle de mes enfants.

Fait et signé de ma main
à Viroflay le 2 août 1914

P. Pichon

Signé et écrit par nous Notaire Juge au
tribunal civil de Paris le 26
juillet 1916.

Huissier
Melle